



Montreuil, 22 juillet 2014

Mise en place des Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE) Avis négatif sur les statuts des 4 premières COMUE

La mise en place des COMUE avance à marche forcée dans un contexte extrêmement contraint et si toutes les universités rencontrent des difficultés budgétaires, la situation dans les organismes de recherche est tout aussi catastrophique.

Les statuts des premières COMUE varient d'un établissement à l'autre et il reste difficile de trouver un véritable projet pédagogique ou scientifique dans chacun d'eux. Malgré quelques propositions intéressantes, la nature technocratique de ces regroupements d'établissements divers entraîne une mise en place complexe avec des luttes de pouvoir, loin de la coopération attendue.

Dans cette situation, que devient la stratégie nationale de recherche pour les Établissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique ? Devront-ils s'adapter aux demandes de valorisation immédiate pour aider les régions à sortir de leurs difficultés économiques et aux exigences européennes pour l'attribution de subventions ? La création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et sa politique par projet a contribué à affaiblir le rôle des organismes. La mise en place de ces nouvelles superstructures d'enseignement supérieur et de recherche ne peut qu'entraîner la concrétisation de ces craintes.

La préparation des statuts des COMUE anticipe la politique à venir : pas de concertation avec le personnel, les instances sont mises devant le fait accompli.

Les mutualisations annoncées risquent fort de se construire, comme aujourd'hui, au détriment des conditions de travail, entraînant des mobilités forcées, des redéploiements de personnel, des externalisations de services, une nouvelle explosion de la précarité et pour les étudiants, des difficultés accrues pour suivre les formations souhaitées. Les diplômes d'excellence seront transférés aux COMUE pour assurer la visibilité internationale recherchée, mais que deviendront les autres formations ?

La CGT s'est prononcée contre les statuts de ces futurs grands établissements qui ont été préparés et négociés sans que les personnels concernés n'aient pu intervenir dans ce processus. Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Cneser) s'est également exprimé majoritairement contre.

Contact presse : Laura Peltier | 01 55 82 83 51 | communication@ugict.cgt.fr